

LIVING WITH OUR FORESTS

CANADA-MANITOBA PARTNERSHIP AGREEMENT IN FORESTRY

The Canada-Manitoba Partnership Agreement in Forestry that runs from 1990 to 1995 represents an ongoing mutual commitment to forest management and builds on achievements of the 1984-89 Forest Renewal Agreement between the two governments. The new Agreement contributes to the economic strength and diversity of Manitoba's forest sector within the context of a sustainable development strategy.

Programs in the Agreement are implemented by Forestry Canada and the Forestry Branch, Manitoba Natural Resources.

GOALS

- To contribute to accelerated economic development in the forest sector through the implementation of improved forest management practices, technological innovation, and industrial expansion within the context of federal and provincial policies;

- To maintain and create direct and indirect employment opportunities in the Province by enhancing the long-term viability of the forest industry;
- To contribute to an increased timber supply in order to meet a projected two percent annual increase in demand to the year 2000;
- To promote improved utilization of the forest resource;
- To strengthen research and technology transfer capability in support of intensive management activities and to shorten the time between conclusion and implementation of research; and
- To provide the required expertise and funds in support of integrated forest management on federal and provincial crown lands, on private woodlots and on industrial Forest Management License areas.



HIGHLIGHTS OF THE AGREEMENT

REFORESTATION

Tree planting and forest management initiatives are specified for provincial, federal and private-land forests.

On Provincial Crown Lands

Reforestation activities ensure that annual tree harvesting levels can be maintained without depleting the forest resource. The Agreement funds a portion of the Province's reforestation program: 10,800 hectares by 1995.

Potentially productive sites that have not successfully regenerated are being identified and reforested.

On Private Land Forests

The 7% of forest lands in Manitoba that are privately owned offer potential for soil conservation, forestry development and diversification. Initiatives include incentives to encourage better forest management practices; development and marketing of traditional and new forest products such as Christmas trees and maple syrup; and integration with other resource sectors such as agriculture, wildlife and fisheries.

WOOD SUPPLY ENHANCEMENT

Forest improvement activities such as selective harvesting, thinning and annual surveys to monitor forest pest populations are funded in forest management areas. An estimated 4,500 hectares of land will be treated over five years.

APPLIED RESEARCH, MARKETING AND TECHNOLOGY TRANSFER

Research projects focus on forest management systems, tree and plantation improvement, forest protection, and environmental impacts of forest management.

Federal and provincial government agencies, private industry, educational institutions and research councils are eligible for funding to conduct research.

Linking Researchers to Forest Managers

A Technology Development Unit established by Forestry Canada, Northwest Region links researchers with practising field foresters to identify problems in the forest and apply new research findings.

Building a Forestry Data Base

The creation of a national forestry data base is an important priority

Addressing All Forest Values

The Agreement is funding the preparation of a long-term integrated resource management plan addressing topics such as future wood supply, an audit of the past 10 years of forestry activities, requirements for industry, renewal of harvested areas, and non-timber forest values.

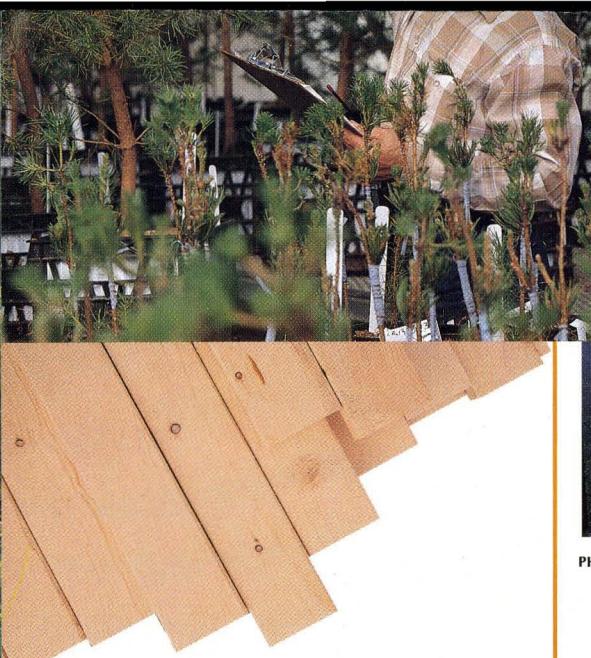
A summary document will identify for Manitobans the nature of the existing forest resources, industry structure, current and future supply scenarios and the non-timber benefits.

PUBLIC INFORMATION, EDUCATION AND AGREEMENT SUPPORT

Information and education projects are directed toward all Manitoba residents to ensure the public's understanding of the social and economic benefits of responsible management of both fibre and non-fibre forest resources.

The Agreement provides technical, professional and administrative

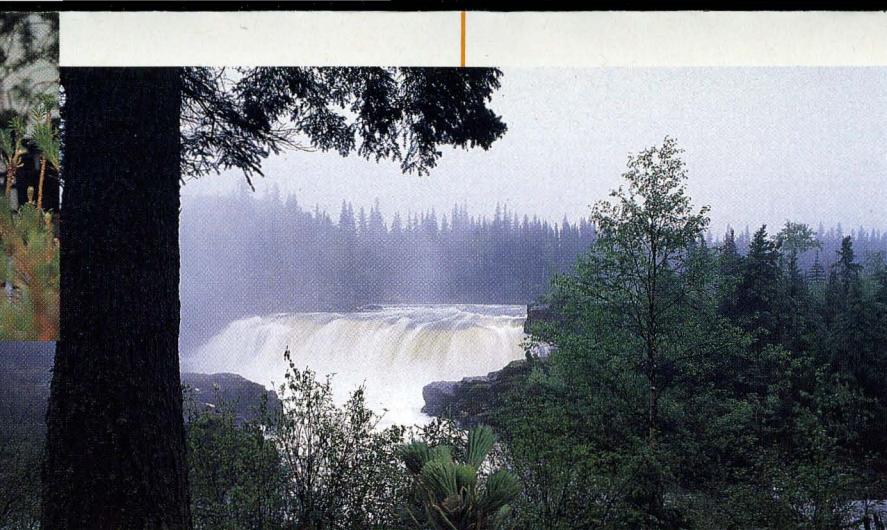




On Federal Crown Lands

The province's Indian reserves offer potential as a source of timber, economic development and lifestyle opportunities for aboriginal communities. Agreement funds support forest inventories, management planning, and the planting of 2.5 million seedlings.

PHOTOGRAPHS BY: MIKE GRANDMAISON & PAUL MARTENS



for the federal government and is supported by the Canadian Council of Forest Ministers.

More comprehensive inventory systems enhance capabilities to assess the effects of fire, insects and disease and modified harvesting schedules.



services to implement and coordinate programs. Projects are monitored and evaluated for effectiveness.



The Canada-Manitoba Partnership Agreement in Forestry provides funding on an annual basis for projects that address the goals of the agreement. For application forms and additional information on the agreement, please write or call:

FORESTRY CANADA
Manitoba District Office
200-180 Main Street, Winnipeg, Manitoba
R3C 1A6 Phone: (204) 983-4817

NORTHERN FORESTRY CENTRE
Northwest Region Headquarters
5320-122 Street, Edmonton, Alberta
T6H 3S5 Phone: (403) 435-7210

SASKATCHEWAN DISTRICT OFFICE
1288 Central Avenue, Prince Albert, Saskatchewan
S6V 4V8 Phone: (306) 953-8544

**FORESTRY BRANCH
MANITOBA NATURAL RESOURCES**
300-530 Kenaston Blvd., Winnipeg, Manitoba
R3N 1Z4 Phone: (204) 945-8238

©Minister of Supply & Services Canada 1992



Canada-Manitoba Partnership Agreement in Forestry

VIVRE AVEC NOS FORÊTS

ENTENTE D'ASSOCIATION CANADA-MANITOBA EN FORESTERIE

L'Entente d'association Canada-Manitoba en foresterie, en vigueur de 1990 à 1995 résulte d'un engagement mutuel continu à l'égard de la gestion des forêts et s'appuie sur les réalisations de l'entente sur le renouvellement forestier (1984-1989) qui avait été conclue entre les deux gouvernements. La nouvelle entente contribue à la force économique et à la diversité du secteur forestier du Manitoba dans le contexte d'une stratégie de développement soutenu.

Les programmes de cette entente sont mis en place par Forêts Canada et la Direction des Forêts du ministère des Ressources naturelles du Manitoba.

OBJECTIFS

- Contribuer à accélérer le développement économique dans le secteur des forêts par la mise en oeuvre de méthodes plus efficaces d'aménagement forestier et de techniques novatrices et favoriser l'expansion industrielle dans le cadre de politiques fédérales et provinciales;



- Maintenir les emplois directs et indirects et accroître les possibilités d'emploi dans la province en améliorant la viabilité à long terme de l'industrie forestière;
- Contribuer à accroître l'approvisionnement en bois afin de répondre à une augmentation annuelle projetée de la demande de 2 p. 100 jusqu'à l'an 2000;
- Encourager une meilleure utilisation des ressources forestières;
 - Renforcer les ressources en matière de recherche et de transfert de technologie à l'appui des activités d'aménagement forestier et accélérer la mise en application des résultats de recherche;
 - Fournir l'expertise et les fonds nécessaires à l'appui des activités d'aménagement forestier sur les terres fédérales et provinciales, dans les boisés privés et dans les concessions sous aménagement forestier par l'industrie.

POINTS PRINCIPAUX DE L'ENTENTE

REBOISEMENT

L'Entente prévoit certaines activités d'aménagement forestier et de plantation d'arbres dans les forêts provinciales, fédérales et privées.

Sur les terres de juridiction provinciale

Les activités de reboisement permettent de maintenir les récoltes annuelles au même niveau sans épouser les ressources forestières. L'Entente prévoit le financement d'une partie du programme de reboisement de la province : 10 800 hectares d'ici 1995.

Actuellement, on s'efforce de relever et de reboiser les endroits potentiellement productifs où la régénération n'a pas été réussie.

Dans les forêts privées

Au Manitoba, les forêts privées, qui représentent 7 p. 100 du terrains forestier offrent des possibilités quant à la conservation du sol ainsi qu'à la diversification et à l'évolution de l'industrie forestière. On compte notamment encourager l'adoption de meilleures pratiques d'aménagement forestier, développer et commercialiser des produits forestiers nouveaux et traditionnels, tels que des arbres de Noël et du sirop d'érable, et collaborer avec d'autres secteurs d'activité, tels que l'agriculture, la faune et la pêche.

AUGMENTATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS

Dans les zones d'aménagement forestier, on finance les activités visant à améliorer la forêt telles que la récolte sélective, l'éclaircissement et les relevés annuels des populations de ravageurs forestiers. On estime que 4 500 hectares seront traités au cours des cinq ans de l'Entente.

RECHERCHE APPLIQUÉE, COMMERCIALISATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Les projets de recherche portent principalement sur les systèmes d'aménagement forestier, l'amélioration des arbres et de la plantation, la protection de la forêt et sur les répercussions de l'aménagement forestier sur l'environnement.

Les organismes fédéraux et provinciaux, l'industrie privée, les établissements d'enseignement et les conseils de recherche peuvent recevoir une aide financière pour mener des recherches.

Mécanismes de liaison entre les chercheurs et les forestiers

Une section de développement technique mise sur pied par Forêts Canada dans la région du Nord-Ouest, met en rapport des chercheurs et des forestiers oeuvrant sur le terrain pour leur permettre de cerner les problèmes et de mettre en application les résultats des projets de recherche.

Création d'une base de données sur la forêt

La protection de toutes les ressources forestières

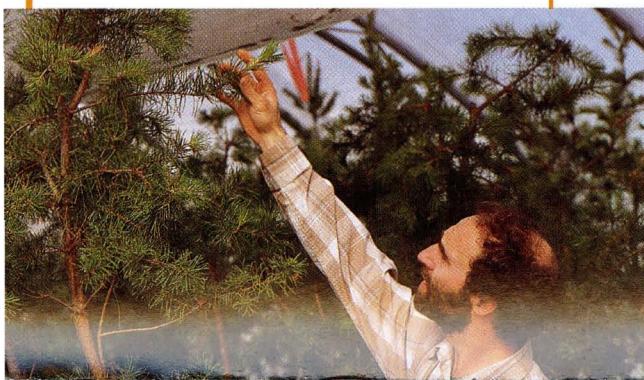
L'Entente permettra l'élaboration d'un plan à long terme d'aménagement intégré des ressources qui abordera diverses questions, notamment l'approvisionnement en bois à long terme, la vérification des activités forestières des dix dernières années, les besoins d'industrie, le reboisement des zones de récolte, et les ressources forestières autres que le bois.

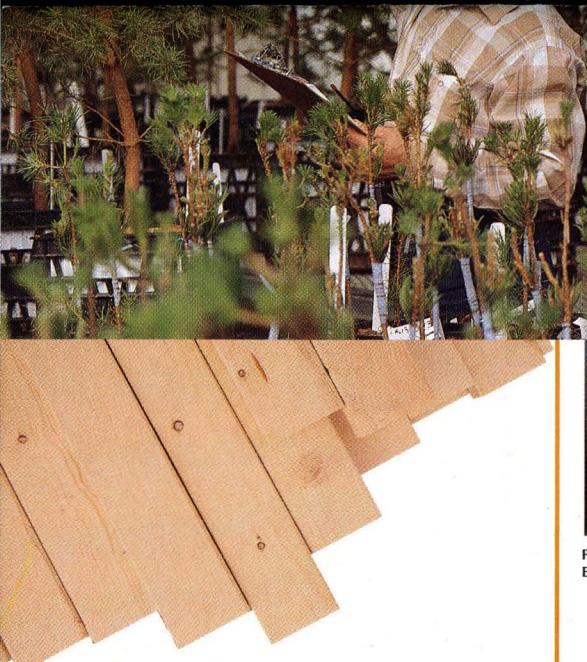
Par ailleurs, un sommaire décrira pour les Manitobains les ressources forestières actuelles, la structure de l'industrie, les scénarios actuels et à venir relatifs à l'approvisionnement en bois ainsi que les avantages que procurent les ressources autres que le bois.

INFORMATION DU PUBLIC, ÉDUCATION ET APPUI À L'ENTENTE

Les projets d'éducation et d'information du public s'adressent à tous les Manitobains et visent à démontrer les avantages sociaux et économiques que procure la gestion responsable des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.

L'Entente prévoit la prestation de service administratifs, professionnels et techniques afin de mettre en œuvre et de coordonner l'application de l'entente.

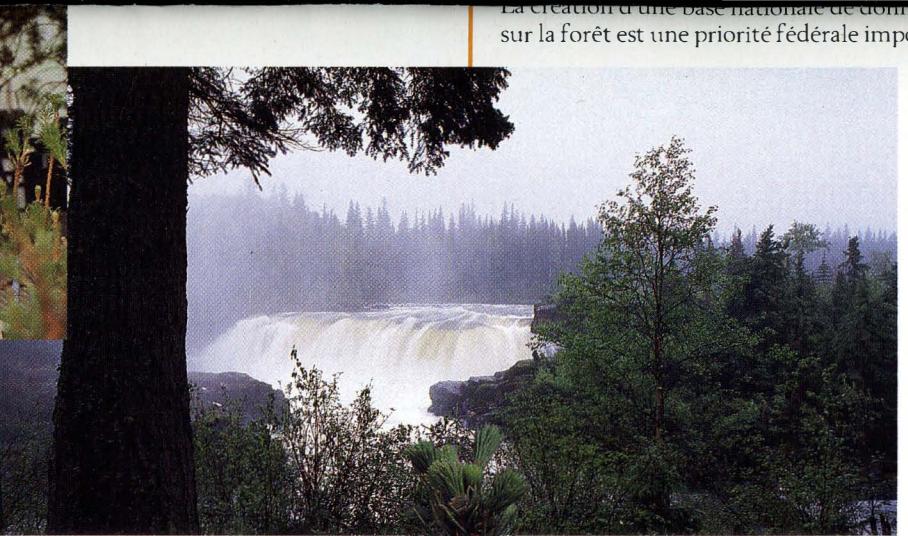




Sur les terres de juridiction fédérale

L'exploitation du bois d'oeuvre dans les réserves indiennes de la province pourrait contribuer au développement économique et à l'amélioration du niveau de vie des communautés autochtones.

L'Entente prévoit le financement des activités suivantes: inventaires de la forêt, planification de l'aménagement forestier et plantation de 2,5 millions de semis.



PHOTOGRAPHIE PAR MIKE GRANDMAISON
ET PAUL MARTENS



Imprimé sur du papier recyclé

La création d'une base nationale de données sur la forêt est une priorité fédérale impor-

teante, appuyée par le Conseil canadien des ministres des forêts. Des systèmes d'inventaire plus complets permettent de mieux évaluer les effets des incendies, des insectes et des maladies ainsi que de la modification des calendriers de coupe.

coordonner les programmes. De plus, on contrôle et évalue les projets pour déterminer s'ils contribuent à la réalisation des objectifs de l'Entente.



L'Entente d'association Canada-Manitoba en foresterie prévoit le financement sur une base annuelle de projets qui correspondent à ses objectifs. Pour obtenir des formulaires de demande et de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

FORÊTS CANADA

BUREAU DE DISTRICT DU MANITOBA
200,180 Main Street, Winnipeg (Manitoba)
R3C 1A6 Téléphone : (204) 983-4817

CENTRE DE FORESTERIE DU NORD

5320-122 rue, Edmonton (Alberta)
T6H 3S5 Téléphone : (403) 435-7210

BUREAU DE DISTRICT DE SASKATCHEWAN

1288 Central Avenue, Prince Albert (Saskatchewan)
S6V 4V8 Téléphone : (306) 953-8544

DIRECTION DES FORÊTS

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU MANITOBA

530, boulevard Kenaston, pièce 300
Winnipeg (Manitoba)
R3N 1Z4 Téléphone : (204) 945-8238

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992



Entente d'association Canada-Manitoba en Foresterie